

Comité syndical du 16 novembre 2020

DELIBERATION N° 20-033

Objet : Décision modificative n° 1 au budget principal 2020.

Le seize novembre deux mille vingt à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :

Sont présents :

M. Pierre-Édouard EON
Mme Michèle BERTHY
Mme Djida TECHTACH
M. Gérard SEIMBILLE

Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
Déléguée du Département du Val d'Oise
Déléguée du Département du Val d'Oise
Délégué du Département du Val d'Oise

Date d'affichage :

M. Anthony ARCIERO
Mme Christiane AKNOUCHE
M. Olivier ANTY
M. Stanislas BARTHELEMI

Délégué du Département du Val d'Oise
Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
Délégué de la CC Haut Val d'Oise
Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts

Acte rendu exécutoire :

M. Éric BAERT
M. Philippe HOUDAILLE
M. Jean-Pierre DORE

Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Délégué de la CC Vexin Centre
Délégué de la CC Vexin Val de Seine

Ont donné pouvoir :

M. Arnaud BAZIN
M. Jean-Christophe POULET

Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
Délégué de la CA Val Paris a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE

Publication ou notification :

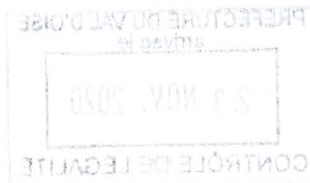
Sont absents :

M. Yves CITERNE
M. Pierre BARROS

Délégué de la CA Plaine Vallée
Délégué de la CA Roissy-Pays de France

Secrétaire de séance :

M. Pierre-Édouard EON



Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°20-033,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte par chapitre le projet de décision modificative n° 1 de l'exercice 2020 relatif au syndicat ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Monsieur Pierre Édouard EON

